

RCS : NEVERS Code greffe : 5802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00366 Numéro SIREN : 824 911 168 Nom ou dénomination : A DAY

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 1658

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A DAY</u>				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>189 Traverse des Genets 13410 LAMBESC</u>					
Numéro SIRET* <u>8 2 4 9 1 1 1 6 8 0 0 0 2 2</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial*	010		012				
	Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	1 415	030	1 343		72	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
Total I (5)		044	1 415	048	1 343		72	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés*	068	485	070			485	
	Autres* (3)	072	3 134	074			3 134	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	45 829	086			45 829	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II		096	49 449	098			49 449	
Total général (I + II)		110	50 865	112	1 343		49 521	
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120					1 000	
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126					100	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					3	
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136					25 897	
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142					27 001
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166					3 886	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	5 390				18 634	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176					22 520
Total général (I + II + III)		180					49 521	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2020

31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*								
		{		dont export	{	209	12 261	210	256 700
	Production vendue		biens	et livraisons		215		214	
			services*	intracommunautaires		217	189	218	2 505
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
Autres produits							230		

		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	259 205
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	167 147
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* : (dont credit bail : mobilier : immobilier :)			242	46 496
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 558)			244	632
	Rémunérations du personnel*			250	10 076
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 887
	Dotations aux amortissements*			254	471
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	24	
Total des charges d'exploitation (II)				264	228 737

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers		(III)	270	30 467
Produits exceptionnels		(IV)	280	
Charges financières		(V)	290	
Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	(VI)	294	300
Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	4 570

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL		Reportar le bénéfice comptable tel que le 1/5 de la loi n° 123	310	25 897
---------------------	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2

Remunérations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	4 570	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cples-cis d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239-teries 1°)	249	)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU - TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989		
ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. <i>dixdecies</i>)	991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44. <i>quaterdecies</i>)	345	Zone de développement prioritaire (44. <i>septeicies</i>)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. <i>sexdecies</i>)	992				
Dont divers				350	
Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i> C)	647		
Déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i>)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i> D)	648		
Dont déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i> A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i> F)	990		
Dont déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i> B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39. <i>decies</i> G)	649		
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39. <i>decies</i> E)	641		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356		
--	-----	--	--

Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :

Bénéfices américains reportables :		dont imputés sur le résultat :		300	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	170	273

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A DAY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 49 522 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25 898 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 416			1 416
Immobilisations financières				
Total	1 416			1 416
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	872	472		1 344
Immobilisations financières				
Total	872	472		1 344
ACTIF NET				72



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 620 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	486	486	
Autres	3 134	3 134	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 620	3 620	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 521 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 886	3 886		
Dettes fiscales et sociales	13 244	13 244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 390	5 390		
Produits constatés d'avance				
Total	22 521	22 521		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	5 390			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 390 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 004
Personnel - autres charges à payer	5 600
Charges sociales - charges à payer	82
Total	7 686



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	244 439	12 261	256 700
Produits des activités annexes	2 316	189	2 505
TOTAL	246 755	12 450	259 205

A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 25 897,83 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 25 897.83 €
- Soit un bénéfice distribuable de 25 897.83 €
- Une somme de 25 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 25.00 €
- et le solde, soit 897.83 €
au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 25,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.



Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2019	12 500,00	12,50	12 500,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	4 000,00	4,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	3 000,00	3,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

lu et approuvé
F. BELOT

lu et approuvé
L. Bellet

LB

A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le vingt-trois juin, à neuf heures zéro minute,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre simple en date du 10 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Laurence BEHOT préside la séance en qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par La présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Elle précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :



- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion.

Il est rappelé, par la présidente, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 25 897,83 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 25 897.83 €
- Soit un bénéfice distribuable de 25 897.83 €
- Une somme de 25 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,
un montant de 25.00 €
- et le solde, soit 897.83 €
au compte "Autres réserves"



En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 25,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2019	12 500,00	12,50	12 500,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2018	4 000,00	4,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	3 000,00	3,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

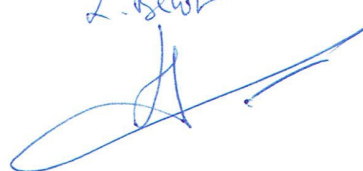
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

La présidente

du 9 avril
L. Behot


Un associé

Lu et approuvé
F. BEHOT


LB

A DAY

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 189 Traverse des Genets

13410 LAMBESC

824 911 168 RCS SALON DE PROVENCE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	259 205	180 248	43,80
Coût des achats et charges externes	213 645	167 225	27,76
VALEUR AJOUTEE	45 561	13 023	249,84
Impôts, taxes et versements assimilés	633	343	84,48
Charges de personnel	13 964		100,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	30 964	12 680	144,19
Autres produits		77	-99,81




Dotations aux amortissements et provisions	472	472	0,00
Autres charges	24	90	-73,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	30 468	12 196	149,82
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	30 468	12 196	149,82
Résultat exceptionnel		-157	-100,00
Impôt sur les bénéfices	4 570	1 806	153,05
RESULTAT NET COMPTABLE	25 898	10 233	153,09

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 259 205 € contre 180 248 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 43,80 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 228 738 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 472 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 0 € à 13 964 €, soit une progression de 100,00 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 30 468 € contre 12 196 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 149,82 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 4 570 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 25 898 €, représentant 9,99 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 153,09 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 10 233 €, soit 5,68 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.



Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 25 897,83 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 25 897,83 €
- Soit un bénéfice distribuable de 25 897,83 €
- Une somme de 25 000,00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 25,00 €

- et le solde, soit 897,83 €

au compte "Autres réserves"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2019	12 500,00	12,50	12 500,00		0,00	0,00
31/12/2018	4 000,00	4,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	3 000,00	3,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00



Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

